



Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale
des Industries Electriques et Gazières

AIDE SOLIDAIRE AUX VACANCES

« ADULTES ET FAMILLES »

- Exercice **2025** -

Dossier à retourner avant le 31 janvier 2026

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville au plus tard, le jour du départ >

Ouvrant Droit

NIA :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Email : Tél. :

J'atteste être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis plus d'une année

- | |
|--|
| SLV
<input type="checkbox"/> 01 – Thionville
<input type="checkbox"/> 02 – Cattenom
<input type="checkbox"/> 03 – Joeuf
<input type="checkbox"/> 04 – Réhon |
|--|

Description du séjour

Type de séjour : CCAS Autre (à préciser)

Dates du séjour : du au

Lieu du séjour :

Date de la demande : Signature de l'ouvrant-droit :

Cette aide n'est pas cumulable avec les Chèques Vacances ou Macartevacances la même année.

Justificatifs à fournir

Avis d'imposition de l'année N-1 (sauf si déjà fourni à a CMCAS)

Justificatifs liés à l'hébergement (attestation d'affectation, facture d'hébergement, facture de transport...)

NB : ne sont pas pris en compte les excursions, la location de matériel, forfaits de ski...

Conditions d'attribution

- **1 seule demande ASV par foyer** pour l'année en cours
- Coefficient social inférieur au barème (voir ci-dessous)
- Présentation obligatoire de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de la demande par la cellule Santé Solidarité du Territoire
- Le versement de l'aide ne sera effectif qu'après la réalisation du séjour

Le séjour pris en considération :

- Devra avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours
- Ne devra pas être subventionné par la CMCAS dans le cadre des activités décentralisées
- Devra être d'une durée minimum de 7 nuitées
- Le bénéficiaire n'a pas bénéficié de chèques vacances pour l'année en cours

Coefficient social pris en compte

- Coefficient social de < 6799 **250 euros**
- Coefficient social de 6800 à 8499 **150 euros**
- Coefficient social de 8500 à 12500 **100 euros**
- Au-delà : pas d'Aide Solidaire aux Vacances

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

NOM : PRENOM :

« Atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié des chèques vacances ou Macartevacances pour l'année en cours afin de pouvoir prétendre à l'aide solidaire aux vacances. »

DATE :

SIGNATURE :